

Egalité entre les hommes et les femmes au travail : encore du boulot...

Aujourd'hui, on est encore loin de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : chômage plus important, écarts de salaires injustifiés à travail égal (jusqu'à 27%), temps partiels imposés dans la plupart des cas, interruptions de carrière pour élever les enfants etc. **Ces facteurs ont des conséquences sur la vie des femmes au quotidien, en faisant d'elles 80% des travailleurs pauvres, mais ont également des conséquences sur leur avenir et leur retraite** (voir article dans le calendrier).

Face aux politiques familialistes (allocation parentale d'éducation) qui veulent que les femmes se retirent du marché du travail ou à l'idée reçue que le salaire des femmes est un salaire d'appoint, **il faut réaffirmer que le travail est partie prenante dans l'émancipation des femmes** et par là même en finir avec les idées de libre choix de travailler ou pas, ou de travailler à temps partiel : les femmes paient lourdement ces "libres choix" par un quotidien et un avenir de misère.

Les dates et chiffres ci dessous montrent que l'évolution vers l'égalité est lente et qu'on n'est jamais à l'abri de retours en arrière :

Le travail des femmes en quelques dates...

1909 : Les femmes enceintes bénéficient d'un congé de maternité de 8 semaines (sans traitement). L'employeur ne peut rompre le contrat pendant cette période.

1915 : Fixation d'un salaire minimum pour les travailleuses à domicile.

1920 : Une femme peut adhérer à un syndicat sans l'autorisation de son mari.

1925 : Loi "Strauss" : les femmes enceintes en congé maternité reçoivent une allocation dont le taux est fixé par la commune.

1928 : Les mères qui allaitent voient leur journée de travail diminuée d'une heure pendant un an.

1938 : Instauration d'une prime pour les femmes au foyer.

1940 : Limitation ou interdiction des emplois publics aux femmes mariées.

1942 : Les femmes mariées peuvent travailler, même si leurs maris travaillent, à condition de ne pas causer de licenciement.

1945 : Le congé de maternité devient obligatoire et indemnisé à 50%.

1965 : les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de leur mari.

1972 : Loi proposant le principe de l'égalité de rémunération pour un travail égal entre hommes et femmes.

1975 : Loi interdisant la discrimination sexiste à l'embauche.

1980 : Interdiction de licencier une femme enceinte. Le congé maternité est fixé à 16 semaines.

1982 : Les épouses d'artisans ou de commerçants peuvent choisir entre trois statuts : conjointe collaboratrice, salariée ou associée.

1983 : Loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

1984 : Congé parental ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe.

1986 : Circulaire préconisant la féminisation des termes de métiers, grades et fonctions.

1992 : Loi sanctionnant l'abus d'autorité en matière sexuelle, et dans les relations de travail (harcèlement sexuel).

...et en quelques chiffres!!!

* 11,9% des femmes sont au chômage contre 8,5% des hommes.

* 31% des femmes travaillent à temps partiel contre 5,7% des hommes. Plus d'un million d'entre elles n'ont pas choisi ce temps partiel.

* Aujourd'hui la différence de salaire entre hommes et femmes est de 27% en moyenne.

* Une femme à la retraite touche en moyenne moitié moins qu'un homme.

* 3,5% seulement des femmes sont syndiquées contre 11% des hommes.

* Aujourd'hui encore 80% des tâches ménagères classiques (courses, ménage, lessives) sont effectuées par les femmes.

* En 2000, 17% des femmes ont déclaré avoir fait l'objet de pressions psychologiques au travail au moins une fois dans l'année.

* 2/3 des épouses d'artisans ou de commerçants travaillent aujourd'hui sans statut.

JOURNEES FEMINISTES INTERSYNDICALES

Depuis 1998 l'Intersyndicale Femmes (Solidaires, FSU, CGT) propose chaque année (en mars) deux journées de formation sur des problématiques féministes : "Femmes, travail, syndicalisme", "Violences faites aux femmes : pauvreté, précarité, mondialisation", "Famille-Ecole-Travail : comment se reproduisent les inégalités", "Les effets de la mondialisation sur le travail des femmes" etc. En 2004, ce sont les thèmes des retraites, de la protection sociale, de l'Europe et du féminisme dans le mouvement social qui ont été débattus.

La question des rapports sociaux de sexe doit être partie prenante de la réflexion syndicale et l'intersyndicale femmes de Toulouse en est une belle illustration. Créée en 1999 pour mutualiser les expériences et rendre visibles les discriminations liées au genre dans les syndicats (où le déni de machisme et de l'oppression des femmes y est très fort), cette intersyndicale femmes de Toulouse a joué un grand rôle dans l'analyse des lourdes conséquences de la loi Fillon sur les retraites pour les femmes, conséquences totalement occultées dans la plupart des analyses de syndicats.

Ces journées féministes intersyndicales sont l'occasion de combiner la formation, les témoignages et la confrontation des différents points de vue afin de faire avancer ensemble les droits des femmes dans et hors le lieu de travail. Ces journées sont ouvertes à tous et à toutes : renseignez vous auprès de vos syndicats.

Si les problématiques d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes vous intéressent, n'hésitez pas à rejoindre la commission égalité professionnelle de Mix-Cité Rennes!